

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

Révision : CLPFDSREACH-4-CLP du
14/10/2021

ALOE VERA - 802027

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification du produit

ALOE VERA – Réf. 802027

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Mélange de substances odoriférantes.
Réservé à un usage industriel uniquement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sylvain Voulfow : Responsable des Affaires Règlementaires
admin@fragrancesenprovence.fr

FRAGRANCES EN PROVENCE
67, boulevard de Picpus
75012 PARIS
+33 (0)6 74 58 23 49
www.alcante.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS :

(Législation CLP)

Carc. 2 Cancérogénicité 2
Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
Aquatic Chronic 2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
Muta. 2 Mutagénicité pour les cellules germinales 2
Repr. 2 Toxicité pour la reproduction 2
Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée 1

H315 - Provoque une irritation cutanée

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

ALOE VERA - 802027

Révision : CLPFDSREACH-4-CLP du
14/10/2021

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H351 - Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2. Eléments d'étiquetage

Classification GHS :

(Législation CLP)

Mention d'avertissement : ATTENTION

Carc. 2 Cancérogénicité 2
Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
Aquatic Chronic 2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
Muta. 2 Mutagénicité pour les cellules germinales 2
Repr. 2 Toxicité pour la reproduction 2
Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée 1

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H351 - Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.



2.3. Autres dangers

Contient : Butylphenyl Methylpropional, Linalyl acétate, Linalool, d-limonène, Citral, Hexyl salicylate, Citronellol, Estragole, 2-Methyl-3-(p-isopropylphenyl) propionaldehyde, alpha-Methyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde, p-Mentha-1,4-diene

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange non concerné par la liste des composants.

3.1. Substances

NON CONCERNE

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

ALOE VERA - 802027

Révision : CLPFDSREACH-4-CLP du
14/10/2021

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS	N° EINECS/ELINCS	Symbole et Phrase de risque	Pourcentage
Butylphenyl Methylpropional (No REACH : 01-2119485965-18-0000)	80-54-6	201-289-8	Acute Tox. 4 (Oral), Aquatic Chronic 3, Repr. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H302, H315, H317, H361, H412	[10-15]
2-tert-Butylcyclohexyl acétate	88-41-5	201-828-7	Aquatic Chronic 2 - H411	[5-10]
Linalool (No REACH : 01-2119474016-42-0000)	78-70-6	201-134-4	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317, H319	[5-10]
Linalyl acetate (No REACH : 01-2119454789-19)	115-95-7	204-116-4	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317	[5-10]
2,6-Dimethyl-5-heptenal	106-72-9	203-427-2	Skin Sens. 1B - H317	[0-5]
2-Methyl-3-(p-isopropylphenyl) propionaldehyde (No REACH : 01-2119970582-32-0000)	103-95-7	203-161-7	Aquatic Chronic 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317, H412	[0-5]
2-Methyl-4-phenyl-2-butanol (No REACH : 01-2120758978-28)	103-05-9	203-074-4	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3 - H319, H412	[0-5]
Allyl (3-methylbutoxy) acétate	67634-00-8	266-803-5	Acute Tox. 2 (Inhalation), Acute Tox. 4 (Oral), Skin Irrit. 2 - H302, H315, H330	[0-5]
Alpha-Isomethyl Ionone	127-51-5	204-846-3	Aquatic Chronic 2, Skin Sens. 1B - H317, H411	[0-5]
Citral (No REACH : 01-2119462829-23-0000)	5392-40-5	226-394-6	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1 - H315, H317, H319	[0-5]
Citronellol (No REACH : 01-2119453995-23-0000)	106-22-9	203-375-0	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317, H319	[0-5]
Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde (isomer unspecified)	68039-49-6	248-742-6	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317, H319, H411	[0-5]
E- and Z-Oxacyclohexadec-12(+13)-en-2-one	111879-80-2	422-320-3	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2 - H400, H411	[0-5]
Estragole	140-67-0	205-427-8	Acute Tox. 4 (Oral), Carc. 2, Aquatic Chronic 3, Muta. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H302, H315, H317, H341, H351, H412	[0-5]
Geranyl butyrate	106-29-6	203-381-3	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 - H410	[0-5]
Hexyl salicylate (No REACH : 01-2119638275-36-0000)	6259-76-3	228-408-6	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Skin Sens. 1B - H317, H410	[0-5]
Linalyl acétate Naturel (No REACH : 01-2119454789-19-0000)	115-95-7	204-116-4	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317	[0-5]
alpha-Cédrène	469-61-4	207-418-4	Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 - H304, H410	[0-5]
alpha-Methyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde	1205-17-0	214-881-6	Aquatic Chronic 2, Repr. 2, Skin Sens. 1B - H317, H361, H411	[0-5]
beta-Pinène (No REACH : 01-2119519230-54-0000)	127-91-3	204-872-5	Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H226, H304, H315, H317, H410	[0-5]
cis-3-Hexenyl salicylate (No REACH : 01-2119987320-37-0000)	65405-77-8	265-745-8	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2 - H400, H411	[0-5]

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

ALOE VERA - 802027

Révision : CLPFDSREACH-4-CLP du
14/10/2021

d-limonène (No REACH : 01-2119529223-47-0000)	5989-27-5	227-813-5	Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H226, H304, H315, H317, H400, H412	[0-5]
l-Carvone (No REACH : 01-2119962458-25)	6485-40-1	229-352-5	Skin Sens. 1B - H317	[0-5]
p-Mentha-1,4-diene	99-85-4	202-794-6	Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 3, Repr. 2 - H226, H304, H361	[0-5]

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Si une irritation cutanée apparaît, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

En cas de contact avec les yeux :

Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire. Si besoin consulter un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle :

Rincer la bouche immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin.

En cas d'inhalation excessive :

Transporter la personne à l'air frais et la faire reposer. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable.

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les fumées. Porter une protection respiratoire appropriée.

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

ALOE VERA - 802027

Révision : CLPFDSREACH-4-CLP du
14/10/2021

Porter une protection appropriée : Bottes, gants, lunettes et tablier.
Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs.
Prendre une douche après nettoyage du déversement accidentel.

6.1.2. Pour les secouristes

Mêmes conseils que pour les non-secouristes.
Indiquer éventuellement les emplacements des bacs de rétention pour éviter de contaminer les sols et l'environnement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres sections

Non disponible

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Lire l'étiquette et protégez-vous en conséquence.
Éviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et avant de quitter le travail.
Refermer les emballages après utilisation.
Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant. Dans le cas où le contenu est inférieur à 50% de la capacité du contenant, transvaser dans un récipient plus petit afin d'éviter les risques d'oxydations.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker les mélanges dans des contenants fermés dans un endroit sec et à l'abri de source de chaleur et des rayons directs du soleil, à conserver dans un endroit frais et sec (Maximum 22°C).
Éviter le stockage à même le sol en privilégiant des rayonnages sécurisés ou des caillebotis.
Stocker les mélanges selon leurs dangers.
Éviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce mélange est uniquement destiné à parfumer.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

ALOE VERA - 802027

Révision : CLPFDSREACH-4-CLP du
14/10/2021

Liste des composants avec valeurs limite d'exposition professionnelle

2,6-di-tert-butyl-p-cresol

Ireland	VME (8h) 10mg/m ³
New Zealand	VME (8h) 10mg/m ³
Singapore	VME (8h) 10mg/m ³
South Korea	VME (8h) 2mg/m ³
Switzerland	VME (8h) 10mg/m ³ (Inhalable aérosol and vapeur)
Usa Niosh	VME (8h) 10mg/m ³
United Kingdom	VME (8h) 10mg/m ³

Diethyl phthalate

Ireland	VME (8h) 5mg/m ³ - VLCT (15mn) 10mg/m ³
Latvia	VME (8h) 0.5mg/m ³
New Zealand	VME (8h) 5mg/m ³
Poland	VME (8h) 5mg/m ³ - VLCT (15mn) 15mg/m ³
Singapore	VME (8h) 5mg/m ³
South Korea	VME (8h) 5mg/m ³
Spain	VME (8h) 5mg/m ³
Usa Niosh	VME (8h) 5mg/m ³
United Kingdom	VME (8h) 5mg/m ³ - VLCT (15mn) 10mg/m ³
Dipropylene Glycol	Germany (AGS)
Germany (DFG)	VME (8h) 100mg/m ³ - VLCT (15mn) 200mg/m ³
Switzerland	VME (8h) 200mg/m ³ - VLCT (15mn) 400mg/m ³

2,6-di-tert-butyl-p-cresol

Australia	VME (8h) 10mg/m ³
Austria	VME (8h) 10mg/m ³
Belgium	VME (8h) 2mg/m ³
Canada Quebec	VME (8h) 10mg/m ³
Canada Ontario	VME (8h) 2mg/m ³ (1) Inhalable aérosol et vapeur
Denmark	VME (8h) 10mg/m ³ - VLCT (15mn) 20mg/m ³
Finlande	VME (8h) 10mg/m ³ - VLCT (15mn) 20mg/m ³ (1) Inhalable aérosol et vapeur
France	VME (8h) 10mg/m ³
Germany (AGS/DFG)	VME (8h) 10mg/m ³ (1)(2) Inhalable aérosol et vapeur
Germany (AGS/DFG)	VLCT (15mn) 40mg/m ³ (1) (2) 15mn période de référence

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

ALOE VERA - 802027

Révision : CLPFDSREACH-4-CLP du
14/10/2021

Diethyl phthalate

Australia	VME (8h) 5mg/m3
Austria	VME (8h) 3mg/m3 - VLCT (15mn) 5mg/m3
Belgium	VME (8h) 5mg/m3
Canada Québec	VME (8h) 5mg/m3
Denmark	VME (8h) 3mg/m3 - VLCT (15mn) 6mg/m3
France	VME (8h) 5mg/m3
Sweden	VME (8h) 3mg/m3 - VLCT (15mn) 5mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Toute manipulation du mélange doit se faire dans locaux bien aérés.
Protection de la peau : Porter des vêtements de protection.
Protection des mains : Porter des gants de protection appropriés.
Protection des yeux : Porter des lunettes de protection couvrantes.



9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Liquide
Couleur :	Incolore à légèrement jaune
Odeur :	Caractéristique
Point éclair en °C :	>61
*Densité relative (d20/20) :	[0.952 ; 0.972]

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de réaction avec l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité aux températures ambiantes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas chauffer les récipients fermés.

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

ALOE VERA - 802027

Révision : CLPFDSREACH-4-CLP du
14/10/2021

Éviter de stocker ou de manipuler le produit à une température proche de son point éclair.
Éviter le contact avec des agents oxydants

10.5. Matières incompatibles

Pas de données pertinentes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ce mélange n'a pas été soumis en tant que tel à des tests toxicologiques. Il doit être considéré et manipulé comme s'il manifestait un danger pour la santé et traité en conséquence avec toutes les précautions possibles.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information toxicologique sur les matières premières :

Butylphenyl Methylpropional

ETAO : 1 390,03 mg/kg (Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg (Estimée) ETAI : Non Déterminée

2-tert-Butylcyclohexyl acétate

ETAO : 4 600,24 mg/kg (Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg (Estimée) ETAI : Non Déterminée

Linalool

ETAO : 2 790,10 mg/kg (Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

2-Methyl-4-phenyl-2-butanol

ETAO : 2 500,00 mg/kg (Estimée) ETAC : 3 260,20 mg/kg (Déterminée) ETAI : Non Déterminée

Allyl (3-methylbutoxy) acétate

ETAO : 500,00 mg/kg (Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : 0,46 mg/l(Déterminée)

Citral

ETAO : Non Déterminée ETAC : 2 250,07 mg/kg (Déterminée) ETAI : Non Déterminée

Citronellool

ETAO : 3 450,06 mg/kg (Déterminée) ETAC : 2 650,13 mg/kg (Déterminée) ETAI : Non Déterminée

Estragole

ETAO : 1 230,01 mg/kg(Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg (Estimée) ETAI : Non Déterminée

2-Methyl-3-(p-isopropylphenyl) propionaldehyde

ETAO : 3 810,10 mg/kg (Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg (Estimée) ETAI : Non Déterminée

Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde (isomer unspecified)

ETAO : 3 900,16 mg/kg (Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

alpha-Methyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

ALOE VERA - 802027

Révision : CLPFDSREACH-4-CLP du
14/10/2021

ETAO : 3 562,14 mg/kg (Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg (Estimée) ETAI : Non Déterminée

cis-3-Hexenyl salicylate

ETAO : 2 500,00 mg/kg (Estimée) ETAC : 0,00 mg/kg (Estimée) ETAI : Non Déterminée

p-Mentha-1,4-diene

ETAO : 3 850,15 mg/kg (Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

l-Carvone

ETAO : 2 500,00 mg/kg (Estimée) ETAC : 3 800,11 mg/kg (Déterminée) ETAI : Non Déterminée

Geranyl butyrate

ETAO : Non Déterminée ETAC : 5 000,00 mg/kg (Déterminée) ETAI : Non Déterminée

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ce mélange n'a pas été soumis en tant que tel à des tests écotoxicologiques. Il doit être considéré et manipulé comme s'il manifestait un danger potentiel pour l'environnement et traité en conséquence avec toutes les précautions possibles.

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Les déchets doivent être éliminés selon les réglementations nationales en vigueur.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

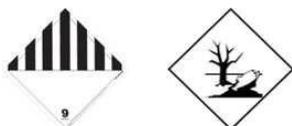
ALOE VERA - 802017

Révision : CLPFDSREACH-4-CLP du
14/10/2021

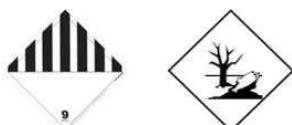
Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

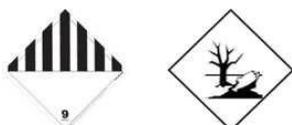
ADR :



IMDG :



IATA :



14.1. Numéro ONU

ADR : 3082 (Code Tunnel :(E))

IMDG:3082

IATA :3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Hexyl salicylate)

IMDG:MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A (Hexyl salicylate)

IATA :MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A (Hexyl salicylate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9

IMDG:9

IATA :9

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III

IMDG:III

IATA :III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : matière de type polluant marin

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Fiche de Données de Sécurité

Édité le : 14/10/2021

ALOE VERA - 802017

Révision : CLPFDSREACH-4-CLP du
14/10/2021

Pas de données disponibles à ce jour

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H351	Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Principales références bibliographiques et sources de données

Base de données RIFM
Base données IFRA-IOFI
Information du fournisseur

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°1907/2006 (comme modifié).

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Liste des points modifiés : 2.3 3.2 11.1 14.2 16